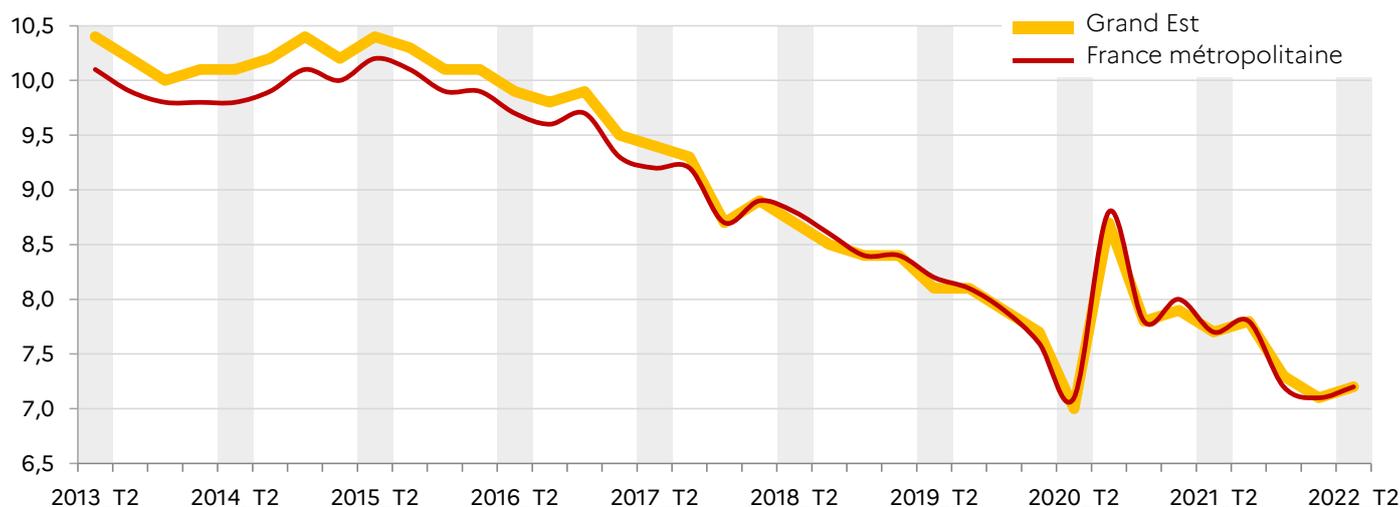


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Au 2^e trimestre 2022, le taux de chômage s'établit à 7,2 % de la population active dans le Grand Est, comme en France métropolitaine. Il s'accroît très légèrement de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Le taux de chômage régional reste en repli de 0,5 point par rapport à son niveau d'il y a un an (7,7 % au 2^e trimestre 2021).

Par rapport à l'avant-crise, le taux de chômage continue d'être orienté à la baisse, avec un recul de 0,7 point dans la région, diminution équivalente à celle du niveau national.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Au 2^e trimestre, le chômage augmente plus fortement dans quatre régions : les Hauts-de-France, la Normandie, le Centre-Val-de-Loire et la Bourgogne-Franche-Comté. Dans ces quatre régions, les taux s'accroissent de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. La région des Hauts-de-France a le taux de chômage le plus élevé de la Métropole (9 %). Dans le Grand Est, comme en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les Pays de la Loire ou en Bretagne, la hausse est plus légère. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des rares régions continuant de bénéficier de l'embellie de 2021 (-0,1 point), et la Corse enregistre la plus forte baisse trimestrielle (-0,3 point), atteignant l'un des taux les plus faibles (6 %).

Région	2022 T1	2022 T2	Évolution
Hauts-de-France	8,8	9,0	+0,2
Occitanie	8,8	8,8	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,3	8,2	-0,1
Grand Est	7,1	7,2	+0,1
Normandie	6,9	7,1	+0,2
Île-de-France	7,0	7,0	0,0
Centre-Val-de-Loire	6,7	6,9	+0,2
Nouvelle-Aquitaine	6,5	6,5	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	6,2	6,4	+0,2
Auvergne-Rhône-Alpes	6,3	6,4	+0,1
Pays de la Loire	5,9	6,0	+0,1
Corse	6,3	6,0	-0,3
Bretagne	5,8	5,9	+0,1
France métropolitaine	7,1	7,2	+0,1

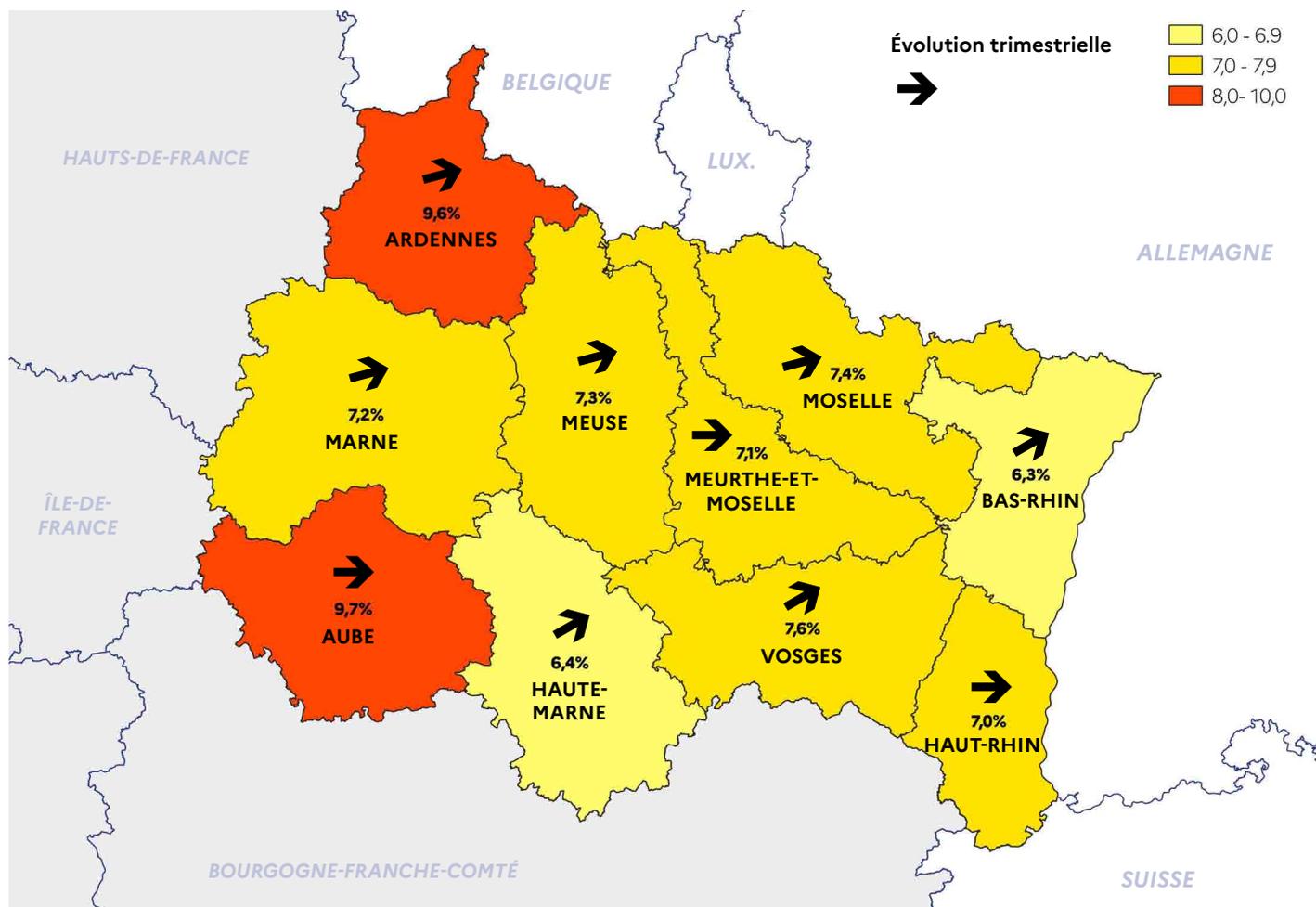
TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Les taux de chômage localisés par département du Grand Est au 2^e trimestre 2022 se situent dans une fourchette allant de 6,3 % à 9,6 % de la population active. Quatre départements continuent d'afficher des taux de chômage inférieurs au taux régional : le Bas-Rhin (6,3 %), la Haute-Marne (6,4 %), le Haut-Rhin (7,0 %) et la Meurthe-et-Moselle (7,1 %). Par rapport au 1^{er} trimestre, l'évolution est en général soit stable, soit très modérée, sauf dans les Vosges (+0,2 point), le Bas-Rhin (+0,2 pt) et en Haute-Marne (+0,3), où elle est un peu plus sensible.

Sur un an, les taux de chômage localisés demeurent orientés à la baisse dans tous les départements, à l'exception des Ardennes où il enregistre une hausse de 0,2 point. Les départements où le chômage s'est le plus contracté en un an sont le Haut-Rhin (-0,9 pt), les Vosges (-0,6 pt) et la Moselle (-0,5 pt).

	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	2022 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,4	9,6	9,4	9,5	9,6	+0,1	+0,2
Aube	10,0	10,1	9,6	9,7	9,7	0,0	-0,3
Marne	7,5	7,5	7,1	7,1	7,2	+0,1	-0,3
Haute-Marne	6,7	7,0	6,3	6,1	6,4	+0,3	-0,3
Meurthe-et-Moselle	7,5	7,6	7,1	7,1	7,1	0,0	-0,4
Meuse	7,6	7,9	7,4	7,2	7,3	+0,1	-0,3
Moselle	7,9	8,0	7,5	7,3	7,4	+0,1	-0,5
Bas-Rhin	6,7	6,8	6,4	6,1	6,3	+0,2	-0,4
Haut-Rhin	7,9	7,9	7,4	7,0	7,0	0,0	-0,9
Vosges	8,2	8,3	7,6	7,4	7,6	+0,2	-0,6
Grand Est	7,7	7,8	7,3	7,1	7,2	+0,1	-0,5
France métropolitaine	7,7	7,8	7,2	7,1	7,2	+0,1	-0,5



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Au 2^e trimestre 2022, le Grand Est compte autant de zones d'emploi (ZE) dont le taux de chômage progresse, que de ZE dont les taux sont soit stables, soit en repli. Dans les ZE de Saint-Louis, Verdun, Troyes et Forbach, le taux de chômage continue de baisser significativement (-0,2 pt par rapport au 1^{er} trim.). La ZE de Forbach demeure toutefois celle où le taux de chômage est le plus élevé (11,6 %, soit 4,4 pts de plus qu'au niveau régional). Les zones d'emploi où le taux de chômage progresse plus sensiblement sont celles de Sarrebourg, Chaumont, Châlons-en-Champagne et Saint-Dié, où il progresse de 0,3 point, ainsi que celles de Saint-Avold (+0,4 pt) et de Sedan (+0,5 pt).

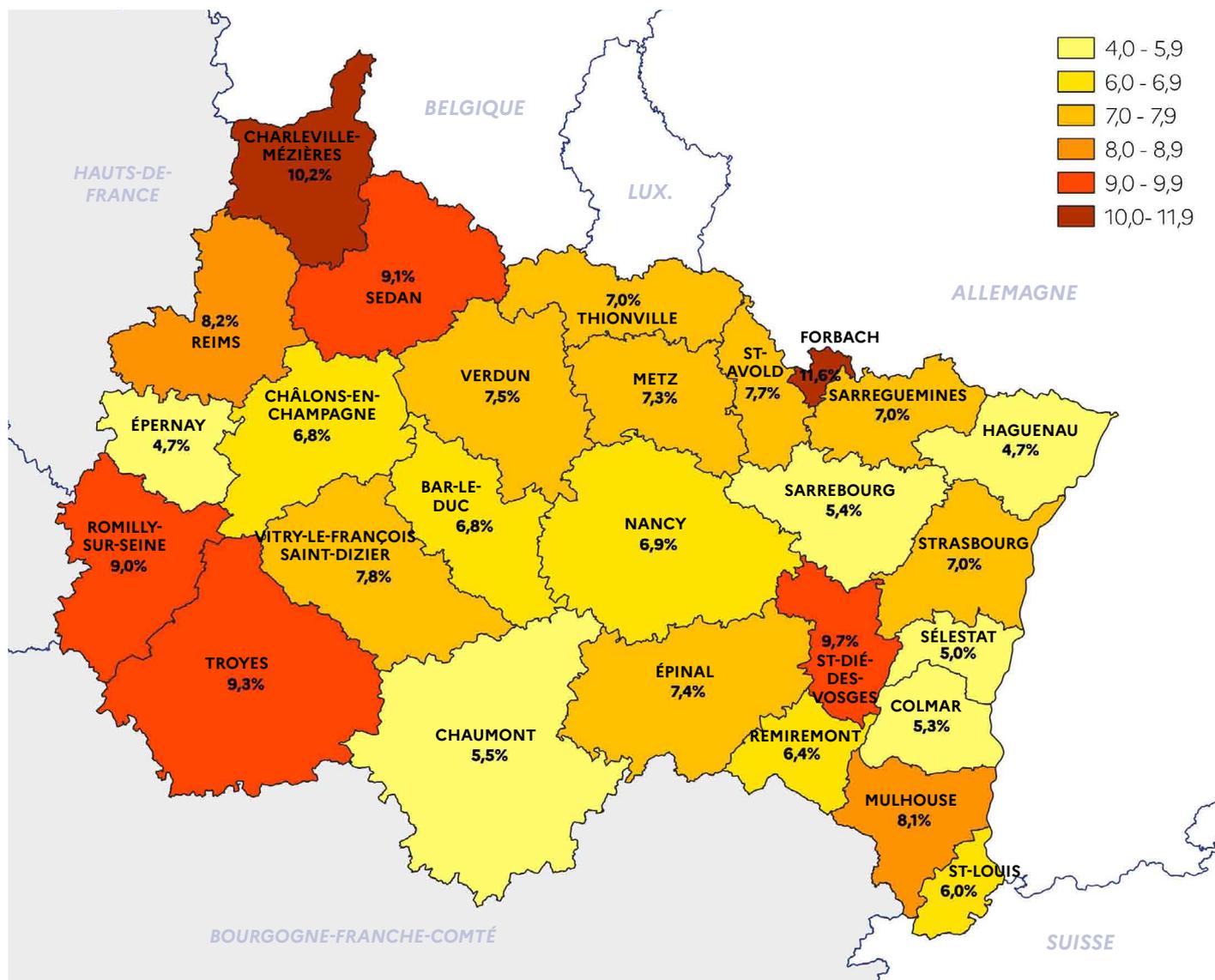
Sur un an, l'évolution est à la baisse dans toutes les zones d'emploi excepté celles de Charleville-Mézières (+0,2 pt) et de Sedan (+0,3 pt). Dans les zones d'emploi de Sélestat, Colmar et Saint-Louis, la baisse du taux de chômage atteint -0,8 point sur un an. Dans celles de Forbach, Mulhouse et Remiremont, la diminution annuelle du taux de chômage est légèrement supérieure (entre -0,9 et 1,1 pt).

Les ZE d'Épernay et de Haguenau demeurent situées sous la barre des 5 % de taux de chômage, affichant toutes les deux un taux de chômage de 4,7 %.

	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	2022 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	6,9	7,3	6,8	6,7	6,8	+0,1	-0,1
Châlons-en-Champagne	6,9	7,0	6,5	6,5	6,8	+0,3	-0,1
Charleville-Mézières	10,0	10,4	10,0	10,2	10,2	0,0	+0,2
Chaumont	5,9	6,1	5,5	5,2	5,5	+0,3	-0,4
Colmar	6,1	6,1	5,7	5,4	5,3	-0,1	-0,8
Épernay	5,2	5,2	4,6	4,7	4,7	0,0	-0,5
Épinal	7,8	8,0	7,4	7,2	7,4	+0,2	-0,4
Forbach	12,5	12,7	12,1	11,8	11,6	-0,2	-0,9
Haguenau	5,1	5,2	4,8	4,7	4,7	0,0	-0,4
Metz	7,8	7,9	7,4	7,2	7,3	+0,1	-0,5
Mulhouse	9,1	9,1	8,5	8,1	8,1	0,0	-1,0
Nancy	7,2	7,4	7,0	7,0	6,9	-0,1	-0,3
Reims	8,7	8,7	8,3	8,1	8,2	+0,1	-0,5
Remiremont	7,5	7,3	6,4	6,3	6,4	+0,1	-1,1
Romilly-sur-Seine	9,1	9,4	8,9	9,0	9,0	0,0	-0,1
Saint-Avold	8,1	8,4	7,6	7,3	7,7	+0,4	-0,4
Saint-Dié-des-Vosges	10,1	10,4	9,8	9,4	9,7	+0,3	-0,4
Saint-Louis	6,8	6,8	6,4	6,2	6,0	-0,2	-0,8
Sarrebourg	5,7	5,7	5,3	5,1	5,4	+0,3	-0,3
Sarreguemines	7,4	7,6	7,0	6,9	7,0	+0,1	-0,4
Sedan	8,8	9,1	8,7	8,6	9,1	+0,5	+0,3
Sélestat	5,8	5,8	5,3	5,0	5,0	0,0	-0,8
Strasbourg	7,4	7,5	7,1	6,9	7,0	+0,1	-0,4
Thionville	7,6	7,7	7,3	7,0	7,0	0,0	-0,6
Troyes	9,8	9,9	9,4	9,5	9,3	-0,2	-0,5
Verdun	8,0	8,2	7,7	7,7	7,5	-0,2	-0,5
Vitry-le-François Saint-Dizier	7,8	8,1	7,6	7,6	7,8	+0,2	0,0
Grand Est	7,7	7,8	7,3	7,1	7,2	+0,1	-0,5
France métropolitaine	7,7	7,8	7,2	7,1	7,2	+0,1	-0,5

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.